

Le département de Meurthe-et-Moselle

En mettant fin à la guerre franco-prussienne de 1870, le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, ampute la France des territoires germanophones d'Alsace et de Lorraine.

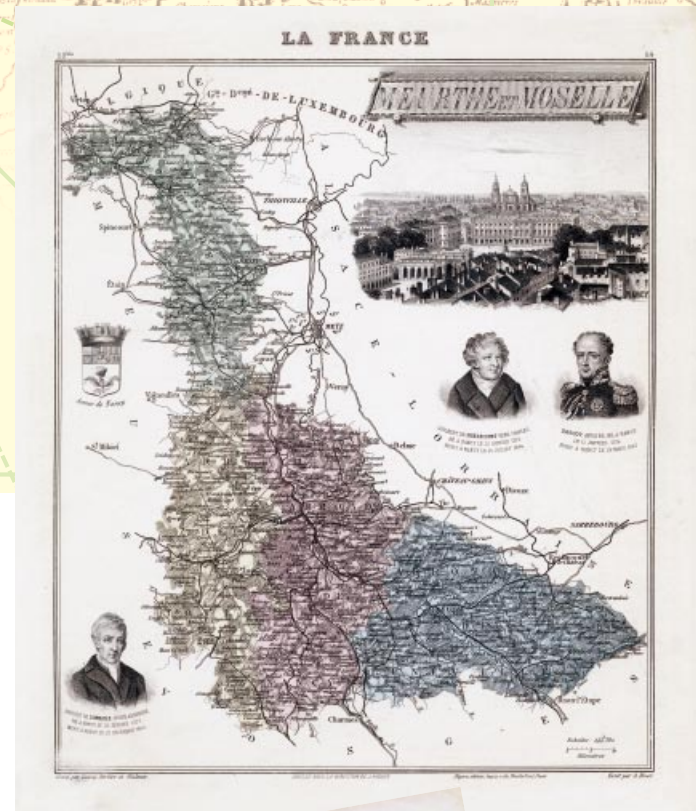
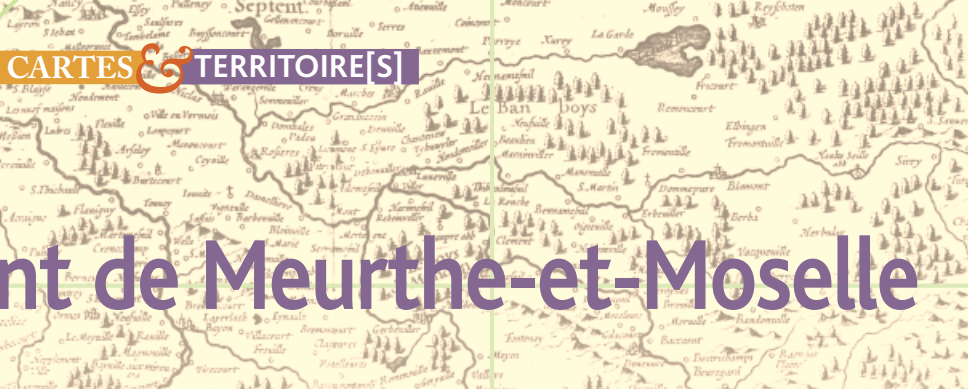
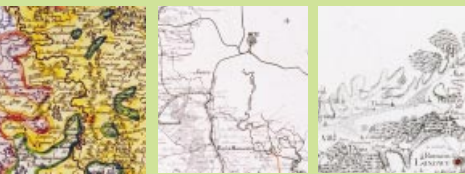
Le département de la Meurthe y perd les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins. De l'ancienne Moselle reste à la France l'arrondissement de Briey amputé de onze communes. La loi du 7 septembre 1871 donne naissance au département de Meurthe-et-Moselle, en regroupant les territoires restés français des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle.

Le nouveau département devient frontalier ; il se militarise autour du système défensif conçu par Sérè de Rivière. L'afflux de population, de capitaux et de savoir-faire d'Alsace-Lorraine annexée profite au rayonnement économique et intellectuel de Nancy, où se développe l'Art nouveau.

L'issue de la Première Guerre mondiale pose le problème de la reprise des limites administratives de 1871. Cependant, le *statu quo* est privilégié devant la difficulté de mettre de côté quarante-huit ans d'administration allemande et le souhait des Mosellans de conserver leur statut local mais aussi le Concordat, abrogé entre temps par la France.

Le coin du cartographe

La notion de *frontière* détermine une interface, c'est-à-dire la proximité de deux réalités géographiques différentes séparées par une ligne. Partisane lorsque le cartographe participe de l'une ou de l'autre de ces réalités, la frontière marque dès lors une rupture de connaissance, soit par le vide ou un déficit de représentation du vis-à-vis, soit par une déformation de l'information géographique qui fait de la carte un support idéologique et un instrument privilégié de propagande.



Meurthe-et-Moselle. Paris, 1888. Papier, 35,5 x 27 cm.

Les éditeurs d'atlas départementaux sont contraints de tenir compte du nouveau découpage consécutif à la défaite de 1871, en montrant le nouveau tracé de Meurthe-et-Moselle. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 1083.

Journal officiel de la République française (détail). 12 septembre 1871. Le traité de Francfort amène la promulgation par le gouvernement Thiers d'une loi de redécoupage territorial voulu comme provisoire, à la fois dans sa terminologie (la Meurthe-et-Moselle) et sa spatialité (le recouvrement à terme des « provinces perdues »). Arch. dép. Meurthe-et-Moselle.

L'Assemblée nationale a adopté, Le Président de la République française promulgue la loi dont le texte suit :
 Art. 1^{er}. Les territoires restés à la France, qui dépendaient des départements de la Moselle, formés en 1815, dont le département de la Moselle, et qui sont restés provisoirement au département de la Meurthe, Art. 2. Le département de la Meurthe portera provisoirement le nom de Meurthe-et-Moselle.
 Décreté en séance publique, à Versailles, les 24 juillet, 5 août et 7 septembre 1871.
 Le président, Napoléon III.
 Le ministre de l'Intérieur, A. Vissière.
 Le ministre de l'Éducation, G. Luchaire.

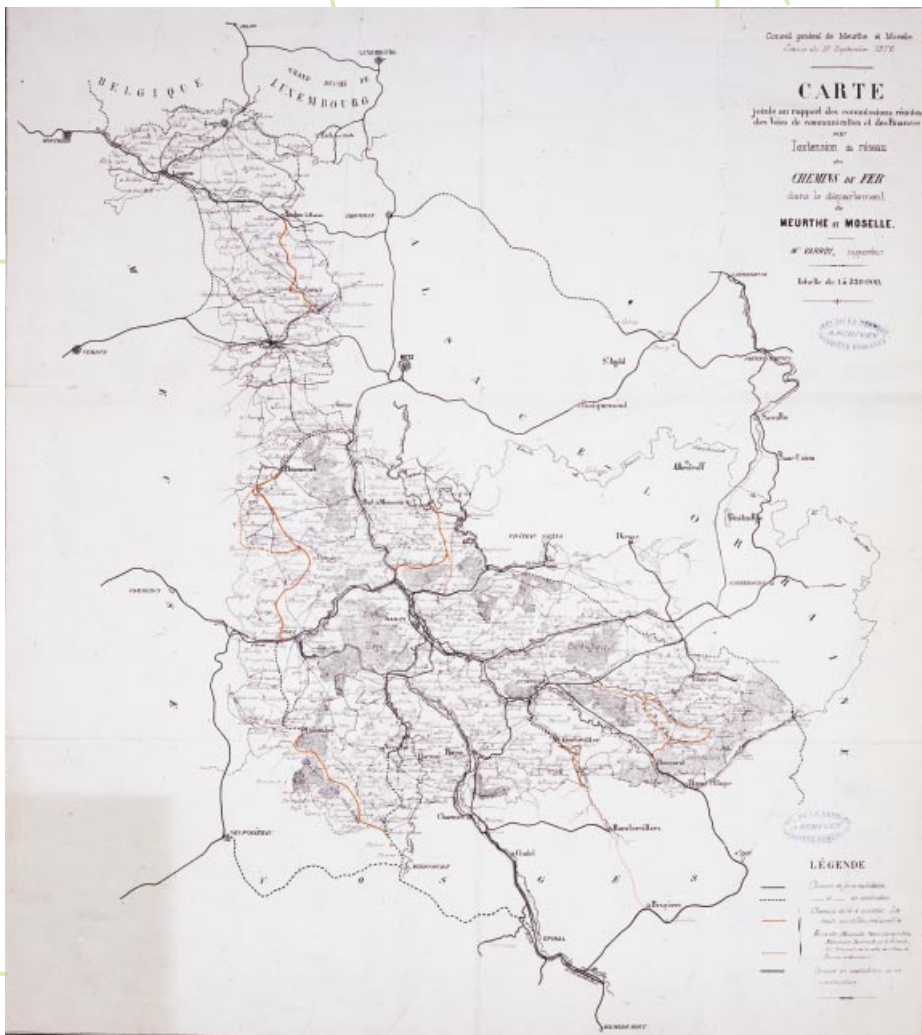


Le Petit Journal, 24 septembre 1911. Papier, 45 x 31 cm.

La propagande fait rapidement de la frontière une zone de partage entre la « civilisation française » et la « barbarie guerrière » de l'Allemagne. La représentation de canons traduit le dispositif défensif conçu par Sérè de Rivière et annonce le premier conflit mondial. Coll. particulière.

Frontière franco-allemande de Villerupt. Entre 1871 et 1914. Papier, 9 x 14 cm.

La perception de la frontière diffère entre la France et l'Allemagne. D'un côté, elle est parée des signes de la souveraineté intangible (« Deutsches Reich ») ; de l'autre, la simple mention « frontière » traduit l'aspect éphémère du découpage et la volonté de revanche. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 2 Fi 4047.



Carte (...) sur l'extension du réseau des chemins de fer dans le département de Meurthe-et-Moselle. 1876. Papier, 60 x 52,5 cm.

La défaite de 1870 montre l'insuffisance stratégique et économique du réseau des chemins de fer français ; en 1879 est adopté le plan Freycinet de modernisation. Dès 1876, le conseil général engage d'importants travaux de redéploiement des lignes, afin de raccorder le Pays-Haut en évitant la Lorraine allemande et de soutenir l'essor industriel. Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 1194.

Vallée de l'Aube (Aube la forêt)

Pays de Franceville

Villers-en-Haye

Vallée de l'Aube (Aube la forêt)

Vallée de la Moselle (Villers-la-Mota)

Cité de Moyseville